

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9896

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT TRAVAUX HTA CHEMIN DE DEFENSE PROLONGATION

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE située à LA
BASSÉE qui procède à l'implantation d'un nouveau support HTA et confection mât HTA,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite au droit du chantier situé Chemin des Chiens de défense (accès entre les N° 126 et 128 rue Pascal Leulliette) à compter du 19 septembre 2023 pour toute la durée des travaux estimée à 10 jours.

Art 2 : La circulation sera réglementée par feux tricolores lors des manœuvres des engins.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EIFFAGE ENERGIE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 31/07/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

